

Déclaration irlandaise de solidarité à BDS : #NousSommesBDS – Défendre la liberté d'expression en France et le droit de boycotter

La déclaration qui suit a été publiée le 1^{er} février par la Campagne Solidarité Irlande-Palestine (IPSC) en réaction aux tentatives répétées de l'État français pour criminaliser le droit au boycott des produits israéliens et fouler aux pieds le droit à une expression libre.

Le contexte : la juridiction la plus élevée de l'ordre judiciaire en France a rendu un arrêt en octobre 2015 affirmant que l'appel au boycott des produits israéliens constitue un délit en France et qu'il est par conséquent punissable comme tel. Ceci est indigne.

Nous vous le demandons, signez aussi et partagez ces deux importantes pétitions sur ce problème (chacune ne vous demandant que 30 secondes).

Pétition 1 : [Boycott – protégez votre droit à l'action civique](#) ;

Pétition 2 : [Soutenez le droit à appeler au boycott des produits israéliens en France.](#)

Déclaration de la Campagne de Solidarité Irlande-Palestine (IPSC) :

#Nous sommes BDS – Défendre la liberté d'expression en France – Défendre le droit de boycotter.

La Campagne Solidarité Irlande-Palestine étend son soutien et sa solidarité à nos amis en France qui se battent pour le droit à une expression libre et à la liberté de boycotter les produits israéliens.

Du boycott dans l'Irlande des années 1880, au boycott des bus de Montgomery dans les années 1950, et à celui de l'Afrique du Sud sous l'apartheid, les boycotts ont été utilisés comme un moyen populaire de protestation contre l'injustice.

En effet, natifs du pays où le terme « Boycott » est apparu pour la première fois, durant la longue lutte contre le colonialisme britannique sur notre île, nous estimons que les boycotts sont des moyens légitimes et nécessaires pour résister au colonialisme israélien en Palestine.

En cherchant à criminaliser les boycotts, et le mouvement de Boycott, Désinvestissement et Sanctions en France plus généralement, nous pensons que l'État français se couvre de honte au plus haut point.

Tristement, il semble que le pays de la liberté d'expression, le pays de Voltaire, le pays du #JeSuisCharlie, est devenu le pays de la suppression du droit à la libre expression de ceux avec lesquels l'État n'est pas d'accord.

En criminalisant ceux qui cherchent à aider les Palestiniens dans leur résistance à l'occupation et au colonialisme israéliens, l'État français s'allie ouvertement à l'Israël de l'apartheid ; il dit à Israël, *« continuez de commettre des crimes de guerre, continuez d'exécuter des gens sans procès, continuez d'infliger des sévices aux enfants, continuez d'emprisonner par milliers, continuez d'humilier et d'avilir par millions, continuez de voler les terres, les ressources et de construire des colonies illégales. Nous ne ferons rien pour vous arrêter, et nous ne permettrons pas non plus à notre*

société civile de s'organiser pour vous arrêter. Vous avez carte blanche pour faire ce qu'il vous plaît de faire au peuple palestinien ».

L'IPSC estime que toutes les charges doivent être abandonnées contre les militants BDS, que l'amnistie doit être accordée à ceux qui ont été condamnés, et que la loi doit être amendée afin d'exclure toute possibilité de poursuite contre les militants antiracistes et anticolonialistes qui cherchent à boycotter un État, quel qu'il soit, en raison de ses actions et de sa politique.

Abandonnez les charges !

Amnistiez les condamnés !

Défendez la liberté de s'exprimer !

Défendez le droit de boycotter !

Source: [IPSC](#)

Traduction : JPP pour BDS FRANCE